



APPEL D'OFFRE

Projet : Faire la revue des projets existant sur la restauration de bassins versants côtiers dans le Pacifique et mettre en place des projets pilotes sur ce thème s'intégrant dans la composante « Gestion intégrée des bassins versants côtiers » de l'Initiative pour les récifs coralliens du Pacifique (CRISP)

L'Agence Française de Développement (AFD), au travers de la convention N° CZZ 1282.01 A, a délégué à Conservation International (CI) la mise en œuvre de la composante intitulée « Aires marines protégées et gestion intégrée des bassins versants côtiers » de l'Initiative pour les récifs coralliens du Pacifique (CRISP).

Cette composante du CRISP est financée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

CI recherche un partenaire (ou un groupe de partenaires) pour l'aider à atteindre l'un des objectifs du projet qui consiste à faire la revue et analyser les méthodes et approches de la gestion côtière intégrée, mettre en place un projet pilote sur ce thème et promouvoir les méthodes et approches à succès de gestion côtière intégrée. Cela implique de prendre en compte les phénomènes d'érosion, la planification de la captation d'eau, la restauration écologique, la gestion des espèces envahissantes et de mettre en valeur le lien entre ces phénomènes et la gestion efficace des récifs coralliens, des zones côtières et des aires marines protégées en amont des bassins versants. L'objectif de cet appel d'offre est de sélectionner un partenaire (ou un groupe de partenaires) capable d'atteindre cet objectif.

Les détails de cet appel d'offre et des dossiers de participation sont décrits ci-dessous.

Critères d'éligibilité :

L'organisation chef de projet et/ou ses partenaires doivent avoir une forte expérience de gestion intégrée des bassins versants côtiers et de gestion des ressources naturelles, reforestation et restauration des habitats dans les îles du Pacifique, et démontrer un savoir faire éprouvé en matière de gestion intégrée des bassins versants côtiers, notamment au Vanuatu et/ou aux Fidji. L'organisation chef de projet et/ou ses partenaires doivent avoir une véritable présence sur le terrain dans les zones du projet.

Proposition technique :

Elle devra venir en complément et utiliser l'approche scientifique et méthodologique développé par l'Institut de Recherche et Développement (IRD) dans le cadre du projet GERSA (annexe 1) financé dans la même sous-composante du projet CRISP. Le groupe ou le

partenariat choisi devra travailler en étroite collaboration avec l'Unité Espace de l'IRD (basé à Nouméa) afin d'entreprendre les activités suivantes :

1. Effectuer une revue scientifique et technique (i) des projets de restauration de bassins versants côtiers, (ii) de l'état du savoir sur la gestion intégrée des bassins versants et les meilleures techniques connues à ce jour ainsi que (iii) de l'amélioration de la gestion des bassins versants.

- a) Après avoir mené une revue exhaustive des différentes techniques existantes, décrire les meilleures techniques connues à ce jour pour la gestion intégrée des bassins versants dans les Iles du Pacifique avec une attention particulière portée sur les projets au Vanuatu et aux Fidji, en incluant les pratiques locales des communautés en matière de gestion des ressources du sol et de restauration. Cette revue doit comprendre une analyse des projets passés, présents et prévus dans cette zone afin de favoriser la mise en réseau, l'échange de connaissances et le développement de synergies entre les différents acteurs.

2) Développer puis mettre en place des activités de restauration de bassins versants côtiers sur le terrain pour le contrôle de l'érosion, l'amélioration de la captation d'eau et la restauration écologique.

- a) En utilisant les outils de planification développés pour les différents sites de bassin versant de la composante « gestion intégrée des bassins versants », identifier et sélectionner les différents sites possibles pour la mise en œuvre des activités de restauration écologique, de contrôle de l'érosion et autres, en donnant la priorité aux activités de restauration écologique qui promulguent l'utilisation durable des terres et qui ont un impact sur la conservation de la biodiversité marine côtière. Si cela est possible, il serait bon que ces sites soient liés à des aires marines protégées existantes ou planifiées. Les sites choisis doivent être de grande taille afin qu'ils puissent avoir un impact réel en termes de protection des bassins versants et de contrôle de l'érosion.
- b) Développer des outils de communication et mener des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des communautés locales et des principaux acteurs de terrain sur les bénéfices de la gestion intégrée des bassins versants. Pour cela, s'appuyer les résultats des enquêtes sur l'utilisation des terres et les cartes d'impact des paramètres écologiques ainsi que sur d'autres outils existants et reconnus sur l'interaction entre les bassins versants et la vie du lagon.
- c) Consulter les communautés locales et les autres acteurs clefs pour développer un programme de soutien aux projets et aux activités de restauration des bassins versants, intégré dans leurs initiatives liées aux aires marines protégées existantes ou planifiées.
- d) Développer, de façon participative, des ententes avec les communautés locales pour la mise en œuvre des activités de démonstration pour chaque site sélectionné avec les communautés locales.
- e) Développer des protocoles expérimentaux pour chaque type d'activité et de site; type d'espèce (indigène ou exotique); techniques de préparation du sol; espacement; programme de plantation et d'entretien; besoin et disponibilité de graines/jeunes plants et équipement.
- f) S'assurer de l'approvisionnement en graines, plants, semis et équipement nécessaires à la mise en place des parcelles de démonstration soit par l'établissement de partenariats avec des pépinières existantes soit par le développement de nouvelles pépinières et de nouvelles techniques pour les besoins du projet.

- g) Etablir les parcelles de démonstration pour chaque site en préparant le sol puis en effectuant les plantations et un suivi régulier. Chaque site devra avoir des plans de gestion et de sylviculture complets pour sa gestion et son suivi.
- h) Le renforcement des capacités des communautés locales et/ou des groupes engagés dans les projets, sera une part importante du projet. Cela devra inclure des manuels en langue locale, des sessions de formation sur site en matière de restauration et de gestion des parcelles au sein d'un modèle adapté.

3. Documenter les leçons apprises, les bonnes pratiques et les expériences de renforcement des capacités locales liées à la gestion intégrée des bassins versants sur les sites du projet.

- a) Produire un manuel de formation illustré sur les activités de terrain liées à la gestion intégrée des bassins versants ; protocoles et techniques de restauration des bassins versants, restauration écologique des habitats naturels et contrôle de l'érosion qui contribuent à la conservation et à une protection renforcée des ressources coralliennes et du lagon.

Afin de mener à bien ces activités la mise en place d'un partenariat est la bienvenue. La réponse à cet appel d'offre doit être soumise par l'organisation chef de projet et tous les partenaires doivent être décrits (une page maximum) en annexe. Le corps principal de la proposition technique ne doit pas dépasser 20 pages mais le nombre des annexes n'est pas limité. A part cela, le format de la proposition est libre.

Proposition financière :

La budget de la proposition ne devra pas dépasser **269.000 euros**. Le budget soumis devra être détaillé par ligne budgétaire et par activité et inclure des notes explicitant les montants de chaque ligne budgétaire et/ou activité.

Critères de sélection :

La sélection se fera sur la base de l'approche technique et scientifique, de l'allocation des ressources, de l'implication d'organisations partenaires locales, de la prise en compte des savoirs locaux et de l'expérience démontrée dans le domaine du projet. Une préférence sera donnée aux sites de démonstration ayant une surface importante à restaurer ou replanter. La pérennité des sites de démonstration ainsi que la superficie des aires restaurées sont des éléments clefs pour la réussite de cette initiative qui vise des résultats à long-terme et qui devront être en proportion au financement engagé pour ce projet. Des contributions financières ou en nature apportées pour la réalisation des objectifs du projet sont un avantage. La performance de chaque proposition sera évaluée sur une échelle de 1 à 100 comme décrit ci-dessous. La proposition qui remportera le marché sera celle qui aura obtenu le score le plus important. La proposition la plus avantageuse financièrement ne sera pas nécessairement celle qui sera retenue.

Chaque proposition sera revue et évaluée de la façon suivante :

- Eligibilité/ Description générale : 15%
- Proposition technique : 70%
 - i. Travail avec les communautés et acteurs locaux (10%)
 - ii. Faisabilité technique et qualité (25%)
 - iii. Taille des sites de démonstration (25%)
 - iv. Pérennité du projet (10%)
- Proposition financière (15%)

Soumission :

CI invite par la présente toutes les organisations intéressées par cet appel d'offre à soumettre des propositions complètes, comme décrit ci-dessus, dans une enveloppe scellée sur laquelle il sera inscrit « Ne pas ouvrir : Appel d'offres projet CRISP ».

Prière de noter que les propositions devront être rédigées en **langue anglaise seulement** et envoyées à l'adresse suivante :

Conservation International
CI-office - SPREP Road, Vailima
PO BOX 2035
Apia, Samoa
Tel : (685) 21593/28569
Fax : (685) 28570

Les propositions doivent arriver à cette adresse avant le 20 septembre 2008.